

Convocation du 14 Octobre 2020 adressée individuellement à tous les conseillers municipaux pour le 21 Octobre 2020.

SEANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt un Octobre à 19 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la commune de THIMORY, exceptionnellement réuni dans la salle polyvalente pour respecter la distanciation en raison des mesures sanitaires à appliquer pour faire face à l'épidémie COVID-19,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs GOISET Magali, HADOUX André, Mme-FAYARD Marie-Claire, BOURGEOIS Michel, FAUCONNIER Claire, BISSONNET Michaël, BOURGEOIS Nathalie, CHIFFLET Patrick, PLAT Sébastien, DESTERNE Marion, PROCHASSON Marine, CUNIN Quentin, PROCHASSON Benoit, ~~SONVEAU Guillaume~~, VENON Matthieu.

Etait absent excusé : M. Guillaume SONVEAU qui a donné procuration à Mme DESTERNE Marion

Ordre du jour

- Octroi de subventions
- Demandes de subventions
- Etude de devis
- Décision modificative sur le Budget Assainissement
- Droit à la Formation des Elus
- Questions diverses

Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Madame Nathalie BOURGEOIS est nommée secrétaire

Mme le Maire demande l'observation d'une minute de silence en mémoire de l'enseignant Samuel PATY, victime de l'attaque terroriste de Conflans-Sainte-Honorine du 16 octobre 2020

43-2020 OCTROI DE SUBVENTIONS

Mme le Maire rappelle qu'une subvention a été attribuée en début d'année à l'association Humani Teen (SLAC de la CCCFG) pour l'organisation d'un voyage solidaire au LAOS. En raison de la crise sanitaire, ce voyage n'a pas eu lieu. A la majorité des membres du conseil, cette subvention est reportée en cas de nouveau projet de voyage.

Il reste donc 480 €uros de subventions à attribuer. Il est proposé la répartition suivante :

Musée de l'horlogerie : 100 €uros

Restos du Cœur : 100 €uros

Vaincre la Mucoviscidose : 100 €uros

ARTC : 100 €uros

Pompiers : 80 €uros

Après concertation, la proposition de répartition ainsi présentée est adoptée à l'unanimité des membres présents.

44-2020 REALISATION DE PASSAGES PIETONS ET SIGNALISATION
DEMANDE DE SUBVENTION 2020

Mme le Maire informe l'assemblée que suite aux travaux de réfection de la couche de roulement sur les RD 961 et RD 39, il y a lieu de poser des flèches J5 sur les îlots de la RD 961 ainsi que la création de passages piétons (2 sur la Route d'Oussoy, 1 à l'entrée du Clos du Limetin qui reliera les cheminements piétonniers et 1 entre les parkings de la Salle Polyvalente et la Mairie).

Deux devis ont été sollicités, à savoir : KNK Marquage pour 1 960 €uros HT et SVL pour 2 950 € HT.

Après concertation et à l'unanimité des membres présents, le conseil :

- Valide le devis de la société KNK Marquage pour 1 960 €uros HT
- Sollicite une subvention dans le cadre du Volet 3 du Département
- Charge Mme le Maire de signer tous les documents liés à ce dossier

Mr Matthieu VENON quitte momentanément la séance.

45-2020 DEFENSE INCENDIE DES HAMEAUX
DEMANDE DE SUBVENTION 2021

Dans le cadre des travaux de défense incendie dans les hameaux, Mme le Maire informe l'assemblée que 3 sites sont encore dépourvus de réserves, à savoir : Les Haies, Les Gratteloups et Grandchamp.

Des devis ont été sollicités auprès des entreprises EXEAU TP, FAUVERTEIX et TPCM dont détail ci-dessous :

		FAUVERTEIX	EXEAU TP	TPCM
	Citerne	1 894,41 € ht		1 856 € ht
Réserve	Terrassement	5 371,16 € ht	Tout compris	4 526 € ht
Incendie	Clôture et portillon	1 748,40 € ht		1 912 € ht
Les Haies	Fermeture normalisée	45,00 € ht		Non compris
60 m3	Panneau signalisation	Non compris		Non compris
	Raccord. Réseau eau	Non compris		2 169 € ht
	TOTAL	9 058,97 € ht	10 350 € ht	10 463 € ht

		FAUVERTEIX	EXEAU TP	TPCM
	Citerne	2 957,49 € ht		3 887 € ht
Réserve	Terrassement	5 385,76 € ht	Tout compris	5 265 € ht
Incendie	Clôture et portillon	2 139,00 € ht		1 681 € ht
Gratteloups	Fermeture normalisée	45,00 € ht		Non compris
120 m3	Panneau signalisation	Non compris		Non compris
	Raccord. Réseau eau	Non compris		1 517 € ht
	TOTAL	10 527,25 € ht	12 535 € ht	12 350 € ht

Après analyse des offres et à l'unanimité des membres présents, l'assemblée :

- Valide les devis de l'entreprise EXEAU TP, mieux disante, pour :
- La réserve incendie 60 m³ « Les Haies » pour un montant de 10 350 € HT
- La réserve incendie 120 m³ « Les Gratteloups » pour un montant de 12 535 € HT
- Sollicite une subvention dans le cadre du Volet 3 du Département
- Charge Mme le Maire de signer tous les documents liés à ce dossier.

Monsieur Matthieu VENON réintègre la séance de Conseil.

AMENAGEMENT PAYSAGER ROUTE D'OUSSOY

Pour faire suite à l'abattage des sapins le long de la Route d'Oussoy, un aménagement paysager permettant d'isoler les habitations du Clos du Limetin de la Route d'Oussoy a été proposé. Des devis ont été sollicités mais non encore reçus. Le dossier sera étudié lors de la prochaine réunion de novembre.

ECLAIRAGE DE LA SALLE POLYVALENTE

Il est constaté que des lampes trop énergivores ont été installées dans la salle polyvalente lors de sa construction. Une étude va être menée pour connaître l'impact financier du remplacement par des lampes à Led.

ETUDE DE DEVIS

- Le remplacement d'un tampon provenant du réseau d'assainissement agricole doit être effectué. Le devis de H-Tube s'élève à 195,61 € HT. L'assemblée valide cet achat.
- La fuite d'eau à la Station d'Épuration doit être réparée. L'entreprise BOUTRON Kévin est déjà intervenue pour la recherche de cette fuite et un devis de réparation a été sollicité pour un montant de 2 600 € HT. L'assemblée valide ce devis.
- L'application Panneau Pocket permettant d'informer et alerter le public sur téléphone ou tablette est proposée pour une adhésion annuelle de 109 € HT. L'assemblée valide cette adhésion.

Les administrateurs sont Mme et Mrs Claire FAUCONNIER, André HADOUX et Quentin CUNIN.

46-2020 DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Il est rappelé que lors de la facturation aux redevables du service assainissement, la taxe s'intitulant « Redevance pour modernisation des réseaux de collecte domestique » est facturée à chacun puis reversée à l'agence de l'Eau Seine Normandie l'année suivante.

Sur l'année 2019, rien n'a été demandé par l'agence de l'Eau.

En juin 2020, la redevance pour l'année 2018 a été sollicitée par l'agence de l'Eau pour un montant de 5 684 €.

En septembre 2020, la redevance pour l'année 2019 a été sollicitée pour un montant de 4 625 €.

N'a été prévu, sur le Budget 2020, que la somme de 5 684 €. Il est donc nécessaire de procéder à un ajustement des crédits, de la manière suivante :

Virements de crédits

Compte 022 – Dépenses imprévues	- 1 500 €)
Compte 6155 – Entretien réparations sur autres biens mobiliers	- 1 000 €) = - 4 625 €
Compte 6156 – Maintenance	- 2 125 €)
Compte 706129 – Reversement à Agence de l'Eau	+ 4 625 €

Après avoir entendu ces explications, le Conseil et à l'unanimité, valide ces opérations.

47-2020 DROIT A LA FORMATION DES ELUS

La formation des élus municipaux est organisée notamment par l'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Conformément à l'article L2123-13 du CGCT, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Chaque année, un débat doit avoir lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonctions des élus.

La proposition d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus est adoptée à l'unanimité.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Les thèmes privilégiés seront, notamment :

- les fondamentaux de l'action publique locale,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la commune (chapitre 65, article 6535)

Par ailleurs, les membres du conseil municipal bénéficient chaque année et dès la première année de mandat d'un droit individuel à la formation d'une durée de vingt heures, cumulable sur toute la durée du mandat. Il est financé par une cotisation obligatoire dont le taux est de 1%, prélevée sur les indemnités de fonction perçues par les membres du conseil dans les conditions prévues à l'article L.1621-3.

La mise en œuvre du droit individuel à la formation relève de l'initiative de chacun des élus.

QUESTIONS DIVERSES

CLI : Le Conseil décide que notre commune sera représentée par un élu communautaire au sein de la CLI de Dampierre en Burly et non par des élus communaux.

PCS : Chaque conseiller s'inscrit dans les différentes cellules de crise.

Colis de fin d'année pour les séniors : Il sera distribué par les élus communaux à partir du 10 décembre.

Site internet : Le nouveau site est opérationnel.

SICTOM : Un composteur sera acquis pour être déposé au cimetière.

Elagage : Un état des lieux a été effectué et révèle quelques problèmes de haies non entretenues et bordant le domaine communal. Un arrêté municipal va être pris et des courriers vont être envoyés aux propriétaires concernés.

Convention d'occupation du domaine public : Mr LAGARDE Jean-Paul a été contacté sur le projet de convention concernant le stationnement de ses véhicules sur le domaine communal. Le Conseil approuve cette démarche.

Photographe portraitiste : Mr REMYOT souhaite venir un week-end pour des prises de vue (photos de famille) à la salle polyvalente. 10 % de son chiffre d'affaire serait reversé à la coopérative scolaire. Le Conseil accepte sa venue.

Antenne TDF : Un projet d'antenne TDF est à l'étude pour le compte de l'opérateur ORANGE sur une parcelle privée près du Château d'Eau.

PLUI : Compte rendu est donnée de l'entretien communal du 9/10/2020 avec le bureau d'études.

SIRIS : Un container sera acquis pour le surcroît de déchets à la cantine.

Eclairage du stade : 2 ampoules sont grillées.

PROCHAINE REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LE 4 NOVEMBRE A 19 H 30

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 9 DECEMBRE A 19h30

Séance close.

Fait et délibéré, les ans, mois et jour susdits.

Et ont signé, les membres présents.